

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Chez tous les Libraires ;

A PARIS,

Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,

Chez tous les Libraires ;

A PARIS,

Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Chronique Politique.

Les feuilles radicales se montrent piquées d'une nouvelle lettre de M. Barthélemy Saint-Hilaire, qui prend le caractère d'un manifeste inspiré par le Président. Dans cette lettre, le familier de M. Thiers s'étend longuement sur deux sujets diversement importants : l'amnistie et la dissolution de l'Assemblée. Que pense M. Thiers sur cette double question ?

C'est ce qu'on peut apprendre en lisant M. Saint-Hilaire, qui s'est chargé d'en écrire à M. Boyssset, président du conseil général de Saône-et-Loire.

M. Boyssset, avec trente-deux compères, avait rédigé une adresse au Président de la République et, après les compliments ordinaires, avait déclaré nettement la pensée des signataires qui réclamaient, sans plus tarder, la dissolution de l'Assemblée et l'amnistie.

En réponse, M. Barthélemy remercie de l'adresse, car des compliments sont toujours bons à prendre, et M. Thiers, qui en est rassasié, en a toujours grand appétit. Mais M. Boyssset n'avait, sans doute, lâché les compliments que pour obtenir sa dissolution et son amnistie. Donnant, donnant, c'est de règle.

Or, bien que M. Barthélemy Saint-Hilaire commence par l'éloge des « bons citoyens dévoués au pays et éclairés » comme le sont M. Boyssset et ses féaux amis de la Commune, il n'est pas, sur tout le reste, aussi satisfaisant.

Voici le texte de cette lettre :

« Versailles, 9 septembre 1872.

« Mon cher collègue,

« J'ai placé sous les yeux de M. le Président de la République l'Adresse que vous m'avez transmise, signée de vous et de trente-deux conseillers généraux du département de Saône-et-Loire.

« M. Thiers a été très-sensible aux témoignages de sympathie et de confiance que

vous lui exprimez, et je puis vous assurer qu'il n'a pas de plus douce récompense de ses labeurs patriotiques que l'approbation des bons citoyens, dévoués au pays et éclairés comme vous l'êtes.

« Nous pouvons avoir le ferme espoir que la république conservatrice, telle qu'il l'a pratiquée jusqu'ici et telle qu'il continuera à la pratiquer, rendra bientôt à la France la grandeur et la prospérité qu'elle n'aurait jamais dû perdre, en même temps qu'elle lui garantira l'ordre avec la liberté. Depuis dix-huit mois, il a été beaucoup fait ; il reste sans doute beaucoup à faire ; mais notre sagesse nous assurera le succès, et aujourd'hui la sagesse consiste à ne rien précipiter.

« C'est là le motif qui me porte à ne pas partager votre avis et celui de vos collègues sur les deux questions que traite votre Adresse, et sur lesquelles j'ai le regret de me séparer de républicains aussi éprouvés.

« Légalement, la dissolution de l'Assemblée nationale ne regarde qu'elle seule, et le pouvoir exécutif aurait tort de s'en mêler. A cette première raison s'ajoute la déclaration de M. Thiers, qui a promis solennellement du haut de la tribune qu'il ne prendrait aucune part à une campagne pour la dissolution, si cette campagne avait lieu. C'est l'opinion publique qui doit avertir la Chambre que le moment est arrivé d'appeler ses successeurs.

« Je ne doute pas que l'Assemblée elle-même ne sente spontanément cette nécessité, quand l'évacuation du territoire sera tellement proche qu'on pourra la regarder comme accomplie, et quand le pays, placé dans une situation totalement différente de celle où il a fait les élections de 1871, éprouvera le besoin de faire entendre directement sa voix en renouvelant ses mandataires. Les circonstances seront alors tellement changées que l'évidence du changement frappera tout le monde et entraînera une adhésion presque unanime.

« Quant à l'amnistie, il n'y a que la Chambre seule qui puisse également la prononcer ; la loi du 17 juin de l'année dernière est for-

melle. Amnistie ne veut dire qu'oubli ; et pour moi, je ne comprends pas qu'on puisse oublier les forfaits de la Commune, quand elle-même se charge de nous les rappeler tous les jours, en l'en glorifiant à Genève, à Londres, à La Haye, et en menaçant de recommencer dès qu'elle le pourra. Il n'est pas possible de songer à rappeler à cette heure en France ceux qui ont organisé le massacre des otages et l'incendie de Paris. Il y aurait donc bien des exceptions nécessaires que la justice exigerait encore à l'amnistie.

« Mais si je la repousse, je conçois cependant très-bien des mesures de clémence particulières ; et vous pouvez voir que, sur 32,000 accusés, 25,000 ont été déjà mis en liberté avant jugement, et qu'en général les sentences prononcées ont été aussi douces que possible. Dans ces derniers jours, il a été même à peu près entendu que les arrestations du chef de la Commune devaient désormais cesser ; et je suppose en outre que, sauf des cas tout-à-fait exceptionnels, il n'y aura plus guère d'exécutions capitales. Il ne me semblerait pas prudent d'aller plus loin ; et montrer plus d'indulgence aujourd'hui, ce serait à la fois injuste et dangereux pour la République.

« Je me résume, et je dis, mon cher et honoré collègue, que les deux mesures demandées dans l'Adresse sont en dehors de la compétence du Président de la République et qu'elles sont inopportunes. Je n'en remercie pas moins le conseil général d'avoir communiqué sa pensée au gouvernement, et j'espère aussi qu'il me pardonnera ma franchise.

« Agréez, mon cher collègue, mes salutations bien cordiales et l'assurance de mon dévouement.

« BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. »

M. le prince Orloff est arrivé à l'ambassade de Russie, rue de Grenelle. Dans le courant de la semaine prochaine, il se rendra à Trouville, où un appartement lui a été retenu à cet effet.

On annonce pour vendredi 20 septembre, l'arrivée à Paris de M. le baron d'Arnim, ambassadeur d'Allemagne.

On croit que ce voyage se rattache à l'arrestation de M. About.

Il se confirme, dit la Patrie, que la loi électorale ne sera pas discutée à la rentrée de la Chambre.

M. Thiers est décidé à n'aborder cette grosse question constitutionnelle que lorsqu'il aura traité avec la Prusse pour substituer aux garanties territoriales des garanties financières.

Quand l'évacuation sera complète, il y aura lieu de traiter cette question, dont la solution sera le dernier acte de l'Assemblée actuelle.

Le gouvernement, d'ailleurs, est loin d'être d'accord avec la gauche sur les réformes à apporter à notre législation électorale, et il faut du temps à M. Thiers pour préparer les voies de l'entente, particulièrement sur les conditions d'âge et de domicile.

Par décision du Président de la République, en date du 4^{er} septembre 1872, rendue sur la proposition du ministre de la guerre, ont été nommés :

M. le général de division Chanzy (Antoine-Eugène-Alfred), au commandement du 7^e corps d'armée, à Tours, comprenant les troupes stationnées dans les 15^e, 16^e, 18^e divisions militaires.

M. le général de division Ducrot (Auguste-Alexandre), au commandement du 8^e corps d'armée, à Bourges, comprenant les troupes stationnées dans les 19^e, 20^e, 21^e divisions militaires.

S'il faut en croire les on-dit de la démocratie radicale, les chefs du parti dans les départements du Midi auraient été avisés d'avoir à s'abstenir de banquets même privés à l'occasion du 22 septembre. L'idée des agapes écarlates n'est pas pour cela abandonnée, mais on choisirait une autre date

60

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XIII.

COMBAT DE VONCHOK.

(Suite.)

— Connais-tu bien le pays, Boleslas ?

— Il y a vingt ans que je chasse dans la forêt, répondit-il.

— As-tu peur d'être tué ?

Le chasseur haussa les épaules.

— Je t'avertis que tu le seras probablement.

— C'est bien, général.

— Non, ce n'est pas bien, parce qu'il faut

d'abord que tu fasses une commission, d'où dépend le salut d'une de nos bandes.

— Alors, je ne serai tué qu'après, général ; donnez l'ordre.

Et il avança la main.

— Ces ordres-là je ne les écris pas, fit Langiévitich ; ils pourraient tomber aux mains de l'ennemi. Voici un papier blanc sur lequel est un signe que Narbut reconnaîtra ; quoiqu'il te connaisse depuis longtemps comme un brave patriote, ce sera ta lettre de créance. A présent, écoute bien et souviens-toi.

— Tu diras à Narbut de venir avec les Enfants du Désespoir, à l'instant même ; les Russes approchent, il n'y a pas de temps à perdre. Si en arrivant il entend la fusillade, que, sans me chercher, il attaque l'ennemi par le village ; si au contraire il n'entend rien, qu'il vienne droit à Vonchok. Te souviendras-tu ?

— Oui, général.

— Alors, prends tes patins qui, dans la forêt, valent mieux qu'un cheval, et n'oublie pas que les Cosaques rôdent aux environs.

— Avec l'aide de Dieu, je passerai, répondit le chasseur, en cachant le papier dans la doublure de son bonnet.

Après avoir donné encore quelques ordres, Langiévitich sortit, et, accompagné de deux lanciers, prit la direction du village de Miélika.

Les Faucheurs de la Mort y arrivaient au nombre de deux cent cinquante environ, drapeau flottant, armes élevées, exaltés par deux récentes victoires, et, oubliant les fatigues et les privations, ils saluèrent avec d'enthousiastes hurrahs leurs frères, venus au-devant d'eux pour les recevoir.

Langiévitich et Chusco se serrèrent la main avec effusion. Entre ces deux chefs, dont l'âme, trop élevée pour concevoir une basse jalousie, ne respirait que l'amour de la patrie, il ne pouvait y avoir qu'estime et amitié.

— Frère, dit le général, sois le bien-venu ; je ne t'attendais pas sitôt.

— Je n'avais qu'une crainte, répondit Chusco, arriver trop tard pour le combat. Une colonne russe, et probablement ce

n'est pas la seule, marche sur Vonchok.

— Elle sera ici demain, répliqua le général. Du haut du rocher on voit fumer les ruines des villages qu'elle incendie sur son passage.

— Oui, ils brûlent et massacrent tout ce qu'ils rencontrent. A Atrada, ils n'ont pas laissé pierre sur pierre à la maison de mon beau-père, et ils allaient le fusiller, avec toute sa famille, quand les Faucheurs de la Mort sont arrivés à temps pour sauver les prisonniers et forcer le général russe à promettre, sous serment, d'épargner le village.

— Dans lequel tu as laissé tes parents ? s'écria Langiévitich avec effroi.

— Maîtres et serviteurs m'ont suivi, ils ont voulu tous venir vaincre ou mourir dans les rangs de l'armée nationale.

— Et ils ont bien fait, car d'Atrada, il ne reste plus que des ruines ; la population, chassée à coups de fouet par les Cosaques, a réussi, grâce à une bande de chasseurs, à gagner un hameau voisin, après une nuit affreuse passée dans les bois, où des femmes et des enfants sont morts de froid.

plus significative encore et qui serait ultérieurement désignée. Ainsi préparée de longue main, la manifestation qu'on vise aurait un caractère plus général. Il s'agirait de fêter l'anniversaire des 5 et 6 octobre 1789. On sait que ce fut ces jours-là que la population des faubourgs se porta à Versailles, massacra les gardes du corps et les Suisses et força Louis XVI et la famille royale à venir habiter Paris.

On comprend tout ce que la présence du gouvernement à Versailles donnera de piquant à ces manifestations. Ce sera comme un *memento* menaçant jeté à la face de l'Assemblée.

La République française voudrait-elle nous dire ce qu'il y a de vrai dans ces bruits. Nous ne demandons pas mieux que de les voir démentir.

M. de Bismark n'a pas encore quitté Berlin, quoique, jusqu'au dernier moment du départ de l'empereur Guillaume, on eût considéré comme certain que le chancelier accompagnerait Sa Majesté dans un voyage à travers la Prusse occidentale.

Cette circonstance que M. de Bismark prolonge ainsi son séjour à Berlin est interprétée comme un indice qu'il s'occupe de la rédaction d'une note sur les principaux résultats de l'entrevue des trois empereurs.

On lit dans la *Voce della Verità* du 12 :

Les journaux annoncent l'arrivée à Rome, vers le milieu du mois, du roi Victor-Emmanuel. Nous savons que ce voyage le contrarie beaucoup, et qu'il ne s'y soumet que pour des raisons d'Etat. Il y aura plusieurs conseils des ministres pour décider des réponses à faire à une note française qui traite de questions d'une haute importance.

Il y a aussi bien des nuages qui apparaissent du côté de l'Espagne où il se passe des événements dont Victor-Emmanuel devra s'entretenir avec ses ministres. Enfin, il faut décider de la conduite à tenir à la suite de l'entrevue de Berlin.

Pendant que l'empereur Alexandre se trouvait en visite à Berlin, le ministre de la guerre à Saint-Petersbourg prenait par ses ordres une mesure importante qui indique de grandes appréhensions pour l'avenir.

Il ordonnait le commencement des exercices de mobilisation pour l'armée russe et le rassemblement immédiat des réservistes, qui sont répartis en quatorze zones correspondant aux grandes divisions géographiques de l'empire. Les décisions relatives à cette mesure sont des 5, 7, 8 et 11 septembre présent mois.

Quatre généraux attachés à la personne de l'empereur sont chargés d'exécuter ses ordres et de passer les troupes en revue. Ce sont : le général major Eller, le général major Rebinder, le général major comte Nostitz, de la suite de l'empereur, et le général Kouschelew, aide-de-camp général.

D'après les rapports du ministre de la guerre, on veut, en Russie, en faisant tous

les ans les exercices de mobilisation, arriver à une concentration prompte et facile des troupes, afin de n'être jamais surpris par les événements.

La *Correspondance universelle*, qui a rapporté, ainsi que nous l'avons dit, la nouvelle de l'élevation du grand-duc de Bade à la dignité de roi, d'après un journal badois, le *Badische Zeitung*, doute de l'authenticité de cette nouvelle et en démontre l'inexactitude dans les termes suivants, qui nous paraissent des plus concluants :

« Quoique annoncée par une feuille de Bade, la nouvelle d'après laquelle le grand-duc de Bade aurait obtenu, de l'aréopage de Berlin, l'élevation à la dignité de roi, avec l'Alsace pour apanage, ne doit pas moins être reléguée parmi les faux bruits.

» La question, d'ailleurs, est de celles que le parlement allemand, qui a déjà statué à l'égard de l'Alsace, serait seul compétent à résoudre. On ne comprendrait pas, en tout cas, que M. de Bismark, qui s'est donné tant de mal pour faire de l'Alsace une propriété collective de l'Allemagne, afin de l'intéresser tout entière à sa conservation, eût consenti à abandonner sa victoire et à semer du côté de la Bavière, du Wurtemberg et de la Saxe de nouveaux germes de jalousie.

» On doit se rappeler, en outre, qu' aussitôt après la guerre de 1870, lorsque la même question fut soulevée, le grand-duc de Bade déclara bien haut qu'il n'élèverait jamais aucune prétention à un agrandissement quelconque de sa couronne et de ses États. »

Informations diverses.

On prépare en ce moment au ministère des finances un projet de règlement pour la vente des allumettes chimiques.

Les nouveaux tarifs seront conçus de manière à ce que, malgré l'impôt et le monopole, le prix des allumettes soit sensiblement diminué.

Par suite du paiement de l'indemnité de guerre qui a été effectué partie en lingots, les ateliers du monnayage qui devaient ouvrir leurs portes à partir de lundi prochain, ne commenceront à fonctionner que dans les premiers jours d'octobre.

En attendant, l'hôtel du quai Conti fabrique force médailles de tout genre.

En annonçant l'achèvement des travaux de réinstallation à l'intérieur de l'église des Invalides, l'*Univers* pose la question suivante :

Que sont devenus les drapeaux prussiens d'Iéna suspendus aux voûtes de l'église avant la guerre de 1870? On les cherche inutilement aujourd'hui, au milieu des drapeaux russes, autrichiens, hollandais, turcs, mauresques, etc.

cru à un reste d'honneur chez ce monstre, et je suis coupable du sang innocent qu'il a versé.

Le général ne répondit pas ; il s'était arrêté pour voir le défilé de ces braves soldats, formés par compagnies et marchant du pas ferme et régulier de vétérans rompus à la manœuvre.

En passant devant le général, chaque dizaine, commandée par son dizainier, présentait les armes, en poussant le cri de : Boze cos Polske!

Langiévitich saluait avec l'épée.

Les Faucheurs ouvraient la marche, précédé par Stiépan, sa faux à la main, sa baïalarka sur l'épaule.

— Voici, dit Chusco à son frère d'armes, en lui montrant le jeune officier d'une déciatka, un Parisien, mon cousin, choisi comme lieutenant par ses soldats, pour avoir fait prisonnier, à Atrada, le général russe Svinin.

— Vive la France! cria Langiévitich, en élevant son sabre.

— Vivent la France et la Pologne! répon-

Dans tous nos départements la gendarmerie a reçu l'ordre d'informer sans retard les jeunes gens des classes de 1867, 68, 69 et 70, placés dans la garde nationale mobile en vertu de la loi du 4^{er} février 1868, qu'ils allaient être versés immédiatement dans la réserve de l'armée active.

M. Thiers a fait demander au ministère de l'intérieur et à celui de la justice tous les documents relatifs aux anciennes lois électorales depuis 1830.

Ces documents doivent être adressés à Versailles dans le courant de la semaine prochaine.

Le séjour à Trouville du Président de la République ne paraît pas devoir se prolonger au-delà du 25 courant ; la petite garnison de cette ville a, du reste, reçu son ordre de départ pour le 26.

C'est à Versailles et non au Palais de l'Élysée, que le chef de l'État achèvera ses vacances.

L'HONNÉTÉTÉ PRUSSIENNE. — Le mois dernier, 2,750 individus ont été arrêtés dans le département de la Seine pour délits de tout genre.

Dans ce nombre, 1,800 sont Prussiens, 200 sont Italiens ou Espagnols.

M. Jules Simon, pour sacrifier au goût du jour, vient de se prendre d'une passion subite et immense pour la géographie.

Il parle aujourd'hui de mettre au concours un nouvel atlas, à l'usage de l'Université.

Un prix de vingt-cinq mille francs serait attribué à l'auteur dont le travail serait couronné.

Notre correspondant de Dresde nous mande que le duc de Saxe-Cobourg-Gotha, qui était, comme plusieurs autres princes allemands, arrivé à Berlin pour les fêtes de l'entrevue, sur l'invitation de l'empereur Guillaume, aurait été très-troissé de l'accueil un peu dédaigneux dont il aurait été l'objet, notamment de la part de l'empereur d'Autriche. Ce prince a quitté subitement Berlin deux jours avant la fin de l'entrevue.

On lit dans l'*Union* :

Voici des renseignements reçus de Nancy sur les mesures qui vont être prises à l'égard des Alsaciens et des Lorrains qui ont opté pour la nationalité française.

Les Allemands ne s'attendaient pas au mouvement qui se produit en faveur de la France. Leur gouvernement n'a pas décidé que les habitants qui ont manifesté le désir de rester Français seraient tenus de vendre leurs propriétés, parce que les étrangers ont

le droit de posséder en Allemagne, de même que les Allemands ont le droit de posséder en France ; mais il a été décidé que les habitants qui avaient opté pour la nationalité française n'obtiendraient pas de permis de séjour dans l'Alsace-Lorraine et qu'ils seraient tenus, par conséquent, de quitter le pays.

Il y a un village entier près de Bitche qui se trouve dans ce cas, et dans lequel il ne restera pas un seul habitant.

Or, les cultivateurs qui quittent leur pays ne peuvent plus faire valoir leurs champs et ils vont se trouver dans la misère. Il est du devoir du gouvernement français d'intervenir par voie de négociation, afin que les individus qui se trouvent dans ce cas aient le temps nécessaire pour vendre ou pour affermer leurs propriétés.

On écrit de Soissons :

« Un déserteur prussien du 400^e de ligne, actuellement à Reims, a été arrêté, près Soissons, le 7 de ce mois.

» Ce malheureux demande en grâce qu'on ne le rende pas à la Prusse. »

L'ordre suivant, relatif à un fait déjà mentionné, a été communiqué, de la part du général commandant la 9^e division militaire, à tous les corps des troupes stationnant dans sa circonscription, à Nice :

« Dans la soirée du 2 septembre courant, à Nice, le caporal infirmier Carrère, accompagné des caporaux Banville et Schneider, a été attaqué et terrassé par un groupe de malfaiteurs sans que ses camarades aient cherché à faire usage de leurs armes pour le secourir et le délivrer ; un pareil acte de lâcheté ne saurait être impuni.

» En conséquence, le général de division proclame la cassation des caporaux Banville et Schneider, et ordonne en outre qu'ils soient pendant trois mois privés du port du sabre. »

Les habitants des environs de Calais viennent d'être prévenus officiellement que de grandes manœuvres militaires allaient avoir lieu dans un délai très-rapproché. — Les cultivateurs ont reçu avis d'avoir à enlever leurs moissons pour le 25 septembre au plus tard.

Les troupes baraquées dans les camps rapprochés de Paris ont été désignées pour exécuter ces manœuvres auxquelles, paraît-il, M. le ministre de la guerre viendrait assister.

Les officiers qui ont assisté à Trouville aux expériences d'artillerie, sont convoqués pour cette semaine à une réunion particulière que présidera M. le ministre de la guerre dès son retour à Paris.

M. le préfet de police vient d'enjoindre aux directeurs des compagnies de chemins

— Es-tu sûr de ce nouveau crime, frère ?

— Tu pourras interroger nos chasseurs, c'est eux qui me l'ont rapporté. Du reste, rien ne m'étonne après ce que j'ai vu de mes yeux dans la forêt de Rava, et surtout à Tomazof; j'y arrivai quelques heures après un combat où les Moscovites avaient anéanti une bande de volontaires. Ils avaient abandonné les blessés sur la neige; sous chaque buisson on entendait les cris douloureux des mourants qui s'y étaient trainés, tellement criblés de blessures qu'ils n'étaient pas reconnaissables; quant aux prisonniers, les vainqueurs s'étaient bientôt fatigués de les conduire; nous les retrouvâmes dans un taillis, liés dos à dos, trois par trois, les têtes entièrement fracassées, les habits brûlés et en lambeaux, gisant au milieu d'une mare de sang coagulé.

— Il avait pourtant juré, sur son salut éternel...

— Juré, Svinin? Oui, juré à la russe, c'est-à-dire menti aux hommes et à Dieu.

— J'aurais mieux fait de le faire fusiller, murmura Chusco, en baissant la tête, j'ai

dit la compagnie, fière de l'honneur rendu à son chef.

— Et tes beaux-frères, où sont-ils? demanda le général.

— L'un d'eux se trouve dans les rangs des tirailleurs, le second dans les traîneaux, avec les blessés.

— Blessé grièvement?

— Non, une simple contusion à la jambe; mais j'ai voulu qu'il la ménageât pour le jour de l'action.

— Tu as bien fait. Ah! voici tes tirailleurs. Quel est donc cet enfant, à cheval, qui, entre eux et les Faucheurs, porte si fièrement votre magnifique étendard?

— C'est Marpha, ma belle-sœur, une Jeanne d'Arc polonaise, qui a juré de mourir en défendant le drapeau qu'elle a brodé de ses mains.

— Et, naturellement, cette noble jeune fille veut combattre dans la bande?

— Elle n'y est que provisoirement, général; sa ferme intention est de se joindre aux Enfants du Désespoir, commandés par Narbut, son fiancé.

— Encore un héros, celui-là, et ils seront dignes l'un de l'autre. Je regrette seulement que le parti de ta belle-sœur soit irrévocablement pris, je lui aurais proposé de me servir d'aide-de-camp, ajouta le général, qui se tourna, en souriant, vers le jeune officier que, le matin, il avait expédié à Miélika, pour annoncer l'arrivée des Faucheurs.

Chusco regarda, mais sans comprendre, l'aide-de-camp qui rougissait.

— C'est une héroïne aussi, reprit Langiévitich; car mon aide-de-camp se nomme Mademoiselle Postovotjof, et est la fille d'un officier russe. Née dans la religion grecque, elle a commis le crime d'embrasser le catholicisme.

— C'est admirable, s'écria Chusco, et pour avoir renoncé par conviction à la religion imposée pour prendre une religion persécutée, il faut avoir le courage des premiers chrétiens.

(La suite au prochain numéro.)

de fer d'augmenter le nombre de leurs employés de nuit.

Il a été reconnu, en effet, que la surveillance des grandes gares était insuffisante de minuit à cinq heures du matin.

Non-seulement des accidents pouvaient s'y produire, mais des malfaiteurs s'introduisent dans les wagons et y élisent domicile pour la nuit.

Il ne se passe pas de matinée sans qu'on n'arrête quelques individus mollement étendus dans un wagon de première, avec leurs gros souliers ferrés sur les banquettes toutes noircies.

On lit dans le *Figaro* :

« La ville de Cateau vient d'être le théâtre d'un scandale déplorable. Une fille de mauvaises mœurs étant morte au domicile de son amant, M. le doyen lui refusa la sépulture ecclésiastique.

» Les républicains du Cateau envahirent l'église, y transportèrent le cercueil et voulurent contraindre le curé à réciter les prières des morts. Désespérant de vaincre sa résistance, ils revêtirent les vêtements sacerdotaux et se mirent en devoir de contrefaire les cérémonies religieuses.

» Le juge de paix et le commissaire de police arrêterent cette parodie sacrilège et firent évacuer l'église.

» Furieux de leur déconvenue, les républicains allèrent quérir le maire, reprirent le cercueil dans l'église et au nombre de près de deux mille le conduisirent au cimetière aux cris de : Vive la République ! à bas la calotte ! à bas les curés ! vive M. le maire !

» Et l'on chanta en chœur TOUTS LES COUPELTS DE LA MARSEILLAISE.

» Après la cérémonie, la foule retourna chez l'honorable doyen, pour lui faire un charivari. Puis la foule se dispersa après ces hauts faits.

» Inutile de dire que tous les républicains du Cateau étaient présents à cette fête funèbre. »

Le *Figaro* ne dit pas, et nous demandons formellement à M. le ministre de l'intérieur, si les auteurs et complices de ces sacrilèges ont été poursuivis.

Le *Bien public* a trouvé une façon nouvelle et ingénieuse de faire sa cour à M. Thiers. A propos de la visite du Président au Havre, il publie une grande revue historique sous ce titre : *Les visites des souverains au Havre*. Ce sont, par ordre de date, François I^{er}, Henri II, Henri IV, Louis XV, Louis XVI et Napoléon.

Le *Bien public* ne nomme pas encore M. Thiers parmi les souverains, mais il fait entendre que les souverains ne pourraient qu'être fort honorés de le ranger parmi eux.

On sait que M. Jules Favre est en ce moment à Madrid. Mais ce qu'on ne sait pas, c'est le motif qui a conduit de l'autre côté des Pyrénées l'ancien membre du gouvernement de la défense nationale.

M. Jules Favre est allé en Espagne, nous assure-t-on, pour s'occuper des affaires de M. Clément Duvernois, qui est à la tête d'une grande entreprise financière, la banque territoriale d'Espagne.

Ceci a l'air d'une plaisanterie, et cependant rien n'est plus sérieux.

La Champagne est véritablement désolée par une invasion de souris dites *campagnols*. Ces rongeurs pullulent dans les Ardennes, la Meuse et la Marne. Leur multiplication est effrayante, la portée de ces animaux étant de neuf jours. Aussi, depuis deux mois et demi que le fléau s'est abattu dans le pays, les dégâts sont énormes. Une partie des meules est littéralement hachée.

Depuis l'enlèvement des récoltes, les souris se sont attaquées aux racines des prairies artificielles qui, aujourd'hui, sont détruites. Le soir, après le coucher du soleil, on les voit courir par milliers. On craint pour les seigles nouvellement semés. Elles s'attaquent même aux vignes. Rien ne les arrête : ni les ruisseaux, ni les rivières même. Une prairie, non loin de la ville, de Châlons-sur-Marne, entièrement entourée d'eau, a été ravagée, et le terrain est troué comme une éponge.

C'est un véritable fléau !

LE TRAVAIL DE NUIT ET LA GRÈVE DES BOULANGERS A LONDRES.

En attendant le terme fatal fixé pour la mise en grève, le 22 septembre, la discussion continue calme, sans agitation inutile, entre les maîtres et les ouvriers. La conférence des délégués, ajournée mercredi dernier, s'est réunie hier. Pour couper court à tout débat oiseux, après quelque discussion, le président de la conférence pose quelques questions décisives qui déterminent nettement la situation.

— Supposé que le travail du jour ne soit pas adopté, la grève éclatera-t-elle nécessairement ? — Oui. — Les ouvriers sont-ils en mesure de rendre cette grève universelle ? — Oui. — Alors, supposé que sur 3,000 boulangeries à Londres, 2,500 adoptent les heures proposées, l'Union serait-elle sortir les ouvriers de ces boulangeries ? — Non, assurément non !

Devant ces réponses nettes et catégoriques, il n'y avait plus qu'à mettre aux voix les résolutions présentées l'avant-veille à la conférence, c'est-à-dire 12 heures de travail, de 4 heures du matin à 6 heures du soir. La résolution a été adoptée et la conférence s'est encore ajournée à mardi prochain.

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

L'ouverture des Cortès a eu lieu le 15 septembre. Les troupes et la garde nationale formaient la haie. La reine venait la première dans une voiture fermée, le roi ensuite, dans une voie découverte à six chevaux.

Le discours royal constate que les relations extérieures sont bonnes ; il exprime le regret que les relations avec le pape ne soient pas rétablies, tout en ayant l'espoir que le pape se convaincra de la sincérité de sa vénération et de son respect pour son pouvoir spirituel ; mais il annonce la ferme décision de vivre avec les faits et les idées de notre temps, de maintenir les décrets légalement établis par la volonté de la nation.

L'insurrection carliste est presque finie ; le gouvernement respectera les lois spéciales du Nord de la Catalogne et de l'Aragon ; il présentera une loi pour le châtimement des insurgés et des pénalités destinées à augmenter les garanties de l'ordre, en harmonie avec les nécessités du temps et s'accommodant aux circonstances sociales.

Le gouvernement enverra à Cuba toutes les ressources pour en finir avec l'insurrection ; et, quand elle sera terminée, il introduira dans cette colonie les libertés et les réformes promises.

Le roi annonce ensuite la présentation de nombreux projets relatifs aux finances, à la justice, au commerce, à l'armée, à l'instruction publique. Il dira toute la vérité sur les différents budgets ; il fera présenter un arrangement en ce qui concerne les porteurs de dette espagnole afin d'assurer le paiement des intérêts.

Le roi annonce également l'abolition de la conscription, l'établissement du service militaire obligatoire pour tous, l'abolition de l'inscription maritime, la réorganisation de la marine, la création d'un matériel de guerre conforme aux progrès des sciences ; il veut proportionner l'armée nécessaire à la sécurité du pays avec les moyens économiques dont il dispose ; il s'efforcera de faire les dépenses nécessaires sans grever directement le trésor.

Il termine en demandant que Dieu l'inspire, qu'il éclaire les Cortès et féconde leurs travaux pour le bien et la prospérité de la patrie.

Chronique militaire.

On assure que le chiffre des demandes de retraites adressées au ministre de la guerre par des officiers comptant de vingt-cinq à vingt-neuf ans de service dépasse quinze cents. Presque tous ces officiers ont le grade de capitaine.

En présence de cette espèce de désertion en masse, dont nous désirons vivement qu'on ait exagéré l'importance, le général de Cissey a dû renoncer à appliquer la loi sur les pensions militaires récemment votée par l'Assemblée nationale. L'insuffisance des crédits alloués par la loi de finances justifie, du reste, la conduite du ministre.

Nous savons de source certaine qu'un quatrième régiment du génie va être formé le 1^{er} janvier.

Ce régiment sera probablement placé sous le commandement du lieutenant-colonel du génie Guillemard, cousin du maire du Havre.

Une circulaire au sujet de la tenue définitive de l'infanterie française vient d'être envoyée, par le ministre de la guerre, à tous les chefs de corps.

La tenue pour les officiers et les soldats reste absolument la même ; une seule modification est apportée à la coiffure. Le nouveau shako, au lieu d'être rouge, sera bleu foncé, orné d'un pourtour doré pour les officiers et jonquille pour la troupe.

Une simple grenade remplacera la plaque anciennement adoptée.

L'époque à laquelle sera portée cette nouvelle tenue n'est pas encore fixée.

Le ministre de la guerre a décidé que toutes les fois qu'un simulacre de petite guerre aurait lieu aux environs de Paris, les mouvements exécutés par chacun des corps d'armée en présence serait communiqué à l'état-major et serviraient à l'instruction stratégique des élèves de l'Ecole polytechnique et de Saint-Cyr.

Dans les projets de réorganisation de services du ministère de la guerre, dont s'est occupé dernièrement M. Thiers, de concert avec M. le général de Cissey, on aurait, paraît-il, introduit une disposition nouvelle, relative à l'avancement sur place des officiers détachés dans l'administration. A l'avenir, tout officier qui remplira des fonctions dans les bureaux du ministère devra, quand il aura été promu à un grade supérieur, être envoyé dans un corps.

La mesure avait été plusieurs fois réclamée sous l'Empire, mais on l'avait ajournée en alléguant l'inconvénient qu'il pourrait y avoir à enlever à l'administration des officiers faits aux exigences des services, particulièrement pour le personnel.

Par contre, dans l'organisation générale, certaines modifications seraient apportées au point de vue de la hiérarchie de l'armée. On voudrait que dans les bureaux il y eût assimilation pour les emplois aux grades existant aux corps ; ainsi le chef de bureau devrait être colonel ou assimilé à ce grade, le directeur, général de brigade ; le directeur général, général de division.

L'artillerie de campagne n'est pas la seule qui préoccupe le comité d'artillerie ; on s'occupe également de transformer nos pièces de marine.

Des essais de plusieurs de ces pièces nouvelles auront lieu dans le courant de la semaine prochaine.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le chiffre de 500 pèlerins fixé par la compagnie d'Orléans est dépassé. Les personnes qui désirent faire partie du pèlerinage et n'ont pas encore envoyé leurs noms sont priées de se hâter.

Pour éviter toute occasion de retard au moment de partir, la gare d'Angers remettra les billets destinés aux voyageurs au chef du comité qui en versera directement la valeur. En conséquence, les pèlerins devront adresser, avant le jour du départ, à M. Gastineau et à MM. Briand et Hervé la somme correspondante aux places qu'ils ont demandées.

A Saumur, chez M. Grasset, libraire, rue Saint-Jean.

Un pèlerinage à Notre-Dame de Lourdes s'organise dans le diocèse de Nantes. Par une lettre circulaire du 12 septembre, M^{gr} l'évêque annonce qu'il se mettra lui-même à la tête des pèlerins, le 23 septembre, pour faire avec eux ce pieux voyage et cette démonstration publique et solennelle de foi chrétienne.

Une lettre circulaire de l'évêque du Mans nous apprend que nos voisins de la Sarthe

se disposent aussi à partir pour Lourdes le 24 septembre.

Les officiers de la remonte vont se rendre dans les départements pour compléter le minimum réglementaire de nos escadrons de cavalerie.

Par arrêté en date du 11 courant, M. le préfet de Loir-et-Cher a prononcé la suspension pour un mois de M. Trochet, maire des Roches, pour divers manquements à son service et refus de mettre à exécution les instructions qui lui avaient été données.

A cette époque de chasse, il est utile de donner la nomenclature des oiseaux dont il faut éviter la destruction :

La buse mange, en un an, plus de 4,000 rats, souris et mulots.

La pie fait justice des insectes destructeurs du bois.

Le corbeau mange les vers blancs.

Le pic nettoie d'insectes les endroits pourris des arbres.

Le hibou détruit les insectes nocturnes et crépusculaires.

La cigogne se nourrit de reptiles.

Le moineau dévore les vers blancs, les hannetons, moucheron, etc., sa couvée a besoin d'environ quatre cents insectes par jour.

Le rossignol mange les larves de coxus et de scolytes.

Le pinson s'attaque avec acharnement aux aphides.

Voici une décision du tribunal correctionnel de Rouen, intéressante pour les chasseurs, et qui tranche une question bien souvent soulevée.

Un chasseur ayant tiré un lièvre, pensa l'avoir manqué et ne mit pas ses chiens sur la piste. Comme cela arrive souvent, l'animal, qui n'avait pas fléchi sous le coup de fusil, avait été atteint et alla mourir sous une touffe d'herbe.

Un journalier remarqua les allures équivoques du lièvre, sut le trouver, et l'emporta à la maison, où une perquisition le fit découvrir.

Sur une poursuite intentée à ce sujet, le tribunal a décidé que le fait de ramasser un animal sauvage, mort dans les champs, ne constituait pas un délit de chasse, puisque les lois actuelles ont pour effet de régler la recherche et la poursuite du gibier. Il n'y a pas eu non plus de soustraction frauduleuse, puisque, le lièvre n'ayant pas été au pouvoir du chasseur qui en avait abandonné même la recherche, ne lui appartenait pas.

Dernières Nouvelles.

L'arrestation de M. About, à Saverne, reste inexplicée. Nous devons croire qu'elle est inexplicable. Elle a causé dans toute la presse une émotion bien légitime et que le gouvernement français a certainement partagée. On annonce, d'ailleurs, que M. Thiers, prévenu de ce fait, a donné des instructions à M. de Rémusat pour faire intervenir notre ambassadeur à Berlin. Nous verrons ce que cette intervention produira.

On assure que la mesure prise par les autorités allemandes contre M. About serait motivée par des articles publiés par lui dans le journal le *Soir*, lorsqu'il en dirigeait la politique. Il n'y a pas, que nous sachions, dans le traité de Francfort, de stipulations qui autorisent la police prussienne à arrêter les Français qui ont combattu contre l'Allemagne, soit avec l'épée, soit avec la plume. Les lois de la guerre ont aussi leur honneur. Elles ne permettent pas la vengeance. Si M. About n'a pu se rendre à Saverne, pour y régler les conséquences de son option comme propriétaire en Alsace, sans s'exposer à être recherché dans ses opinions d'écrivain français, c'est que le droit des gens n'est plus qu'un vain mot.

Il y a là un fait douloureux et un symptôme des plus graves.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Commune de Saint-Georges-le-Thourel.

CHEMINS VICINAUX ordinaires

Il sera procédé, à la mairie de Gennes, chef-lieu du canton, le vendredi 11 octobre 1872, heure de midi, à l'adjudication de 3,000 fr. de terrassements, empièvements et ouvrages d'art,

